

# Des contrastes forts entre les EPCI

Les 155 quartiers prioritaires de la politique de la ville se situent au cœur de 24 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), échelon de contractualisation des contrats de ville. La Métropole Européenne de Lille regroupe près de 200 000 habitants en quartiers prioritaires tandis que dans les sept EPCI de l'ancien bassin minier, plus de 100 000 habitants vivent dans un quartier prioritaire. Les situations entre les territoires sont contrastées. Par exemple, la part des actifs au chômage dans les quartiers prioritaires varie du simple au double entre les EPCI. En particulier, il est très élevé dans les quartiers des communautés d'agglomération du Calaisis et de Maubeuge Val de Sambre. Dans ces territoires, les prestations sociales constituent une part substantielle du revenu des allocataires Caf.

## 38 % des habitants des quartiers prioritaires dans la Métropole Européenne de Lille

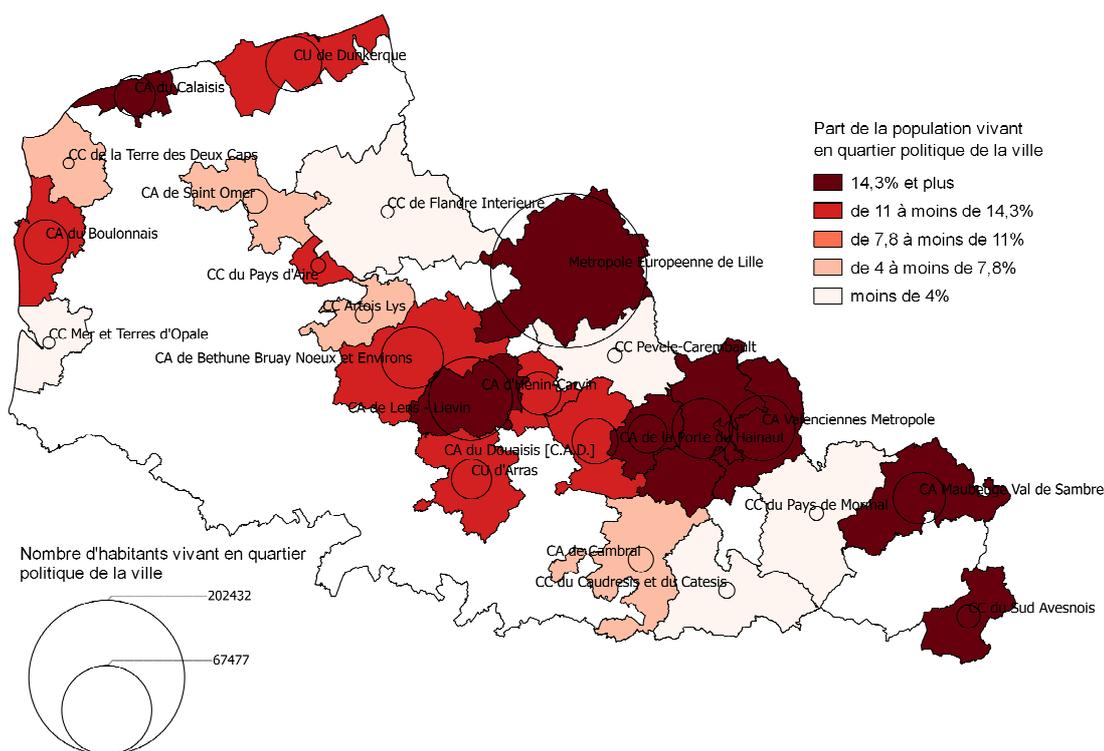
Les 155 quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais comptent près de 521 000 habitants en 2011, soit 13 % de la population des deux départements. Cette population est très inégalement répartie à l'échelle des EPCI (figures 18 et 19). Ainsi, la Métropole Européenne de Lille regroupe près de 200 000 habitants en quartiers prioritaires, soit 38 % de la population concernée par la géographie prioritaire. En particulier, les deux plus grands quartiers y sont localisés : le « Quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » situé dans les communes de Roubaix, Tourcoing, Wattlelos et Croix, qui concentre près de 69 000 habitants, et le quartier « Secteur Sud » localisé à Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies, avec près de 45 000 habitants.

18 Données de synthèse des quartiers prioritaires par EPCI

| Quartiers de l'EPCI (nombre de quartiers)    | Population     | Indice de vieillissement | Actifs en emploi sans diplôme | Chômage au sens du RP | Part des allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales | Familles mono-parentales | Locataires en logement social | Étrangers hors UE |
|--|----------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------------|---|--------------------------|-------------------------------|-------------------|
|  |                |                          |                               |                       |   |                          |                               |                   |
| Métropole Européenne de Lille (26)           | 199 060        | 40,5                     | 21,5                          | 28,7                  | 46,0  | 20,0                     | 69,2                          | 12,6              |
| CA Lens-Liévin (21)                          | 57 340         | 47,6                     | 19,5                          | 31,1                  | 46,8  | 17,8                     | 46,7                          | 3,2               |
| CA Valenciennes Métropole (14)               | 35 890         | 53,7                     | 17,4                          | 28,2                  | 45,9  | 18,5                     | 62,2                          | 4,0               |
| CA de Béthune Bruay Noeux et Environs (14)   | 32 300         | 62,4                     | 15,6                          | 27,6                  | 44,1  | 17,3                     | 51,5                          | 0,7               |
| CA de la Porte du Hainaut (10)               | 30 540         | 54,3                     | 21,6                          | 31,5                  | 47,9  | 15,7                     | 52,1                          | 4,8               |
| CU de Dunkerque (6)                          | 25 230         | 47,2                     | 18,9                          | 31,8                  | 41,8  | 19,2                     | 87,2                          | 5,9               |
| CA Maubeuge Val de Sambre (9)                | 22 700         | 44,8                     | 17,5                          | 40,1                  | 53,7  | 23,8                     | 75,1                          | 12,6              |
| CA du Douaisis (9)                           | 17 430         | 51,7                     | 23,2                          | 33,5                  | 50,8  | 20,7                     | 67,8                          | 6,3               |
| CA du Boulonnais (6)                         | 16 370         | 49,2                     | 28,4                          | 32,6                  | 45,9  | 24,3                     | 86,2                          | 2,5               |
| CA Hénin-Carvin(10)                          | 15 440         | 57,9                     | 19,6                          | 27,6                  | 45,6  | 16,4                     | 60,4                          | 3,9               |
| CA du Calaisis (2)                           | 13 790         | 25,7                     | 24,5                          | 42,5                  | 51,3  | 25,3                     | 87,4                          | 1,5               |
| CU d'Arras (5)                               | 13 500         | 44,1                     | 17,6                          | 32,1                  | 46,3  | 24,6                     | 91,6                          | 4,4               |
| CC Cœur d'Ostrevent (8)                      | 12 740         | 58,8                     | 20,1                          | 29,6                  | 43,7  | 16,4                     | 51,3                          | 3,0               |
| CA de Cambrai (4)                            | 5 230          | 76,7                     | 16,7                          | 25,9                  | 42,8  | 22,3                     | 63,1                          | 3,2               |
| CA de Saint-Omer (2)                         | 5 020          | 41,4                     | 16,2                          | 30,2                  | 46,1  | 24,8                     | 79,9                          | 4,4               |
| CC du Sud Avesnois (1)                       | 4 690          | 88,0                     | 22,6                          | 33,0                  | 57,7  | 20,4                     | 61,1                          | 0,4               |
| CC Artois Lys (1)                            | 2 560          | 55,8                     | 13,4                          | 29,8                  | s   | 19,6                     | 26,4                          | 0,6               |
| CC du Caudrésis et du Catésis (1)            | 2 170          | 54,2                     | 18,9                          | 28,8                  | 55,4  | 22,0                     | 25,2                          | 1,3               |
| CC du Pays d'Aire (1)                        | 1 790          | 56,0                     | 13,5                          | 28,8                  | 48,3  | 19,0                     | 31,2                          | 0,5               |
| CC Pévèle-Carembault (1)                     | 1 720          | 91,5                     | 24,1                          | 31,0                  | 37,1  | 16,5                     | 43,3                          | 12,1              |
| CC du Pays de Mormal (1)                     | 1 660          | 113,7                    | 15,0                          | 24,4                  | 43,7  | 23,8                     | 58,7                          | 0,6               |
| CC de Flandre Intérieure (1)                 | 1 320          | 45,3                     | 19,0                          | 28,8                  | s   | 30,3                     | 84,0                          | 3,8               |
| CC Mer et Terres d'Opale (1)                 | 1 200          | 30,5                     | 27,9                          | 26,5                  | 42,3  | 15,6                     | 94,6                          | 0,5               |
| CC de la Terre des Deux Caps (1)             | 1 000          | 53,0                     | 19,2                          | 22,3                  | 27,5  | 24,0                     | 83,0                          | 0,0               |
| <b>Quartiers du Pas-de-Calais</b>            | <b>160 310</b> | <b>48,7</b>              | <b>19,5</b>                   | <b>31,1</b>           | <b>46,4</b>   | <b>19,7</b>              | <b>61,4</b>                   | <b>2,6</b>        |
| <b>Quartiers du Nord</b>                     | <b>360 380</b> | <b>46,2</b>              | <b>20,6</b>                   | <b>29,9</b>           | <b>46,5</b>   | <b>19,7</b>              | <b>67,7</b>                   | <b>9,6</b>        |
| <b>Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais</b> | <b>520 690</b> | <b>46,9</b>              | <b>20,3</b>                   | <b>30,3</b>           | <b>46,5</b>   | <b>19,7</b>              | <b>65,6</b>                   | <b>7,5</b>        |

s : secret statistique

Sources : Insee, Recensement de la population 2010 et Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

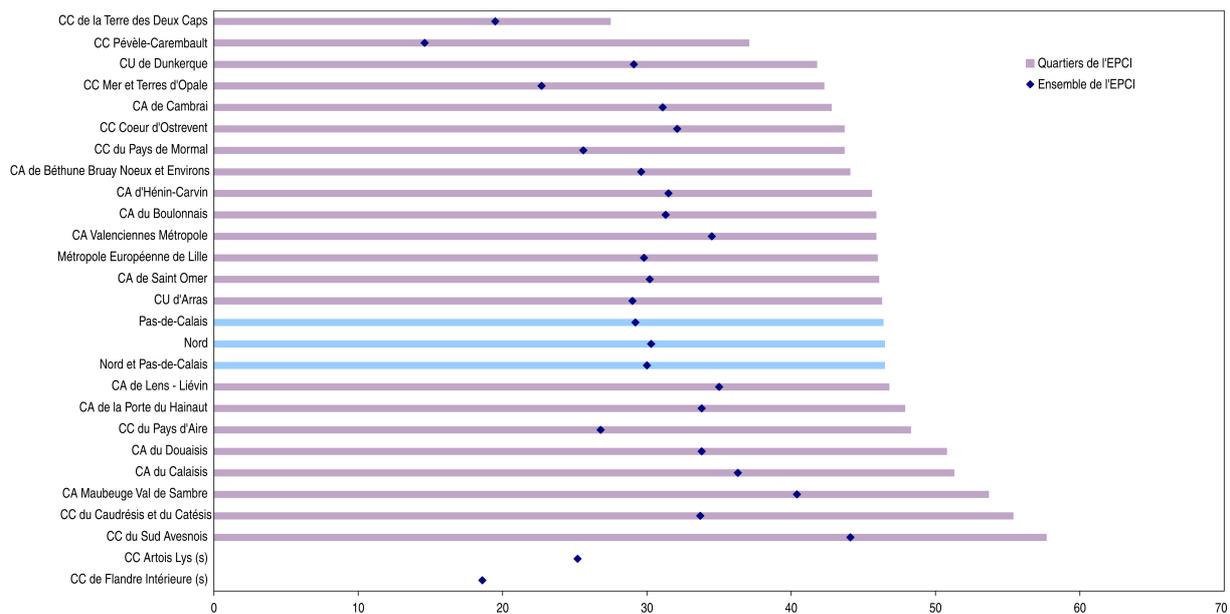
### Une structure par âge des quartiers prioritaires très différente d'un EPCI à l'autre

Si la population des quartiers apparaît significativement plus jeune que l'ensemble de la population, cette situation varie sensiblement d'un EPCI à l'autre. Globalement, on compte 40 seniors de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 18 ans dans les quartiers de la Métropole Européenne de Lille. Ce rapport est plus faible encore sur une partie du corridor littoral, à l'échelle des quartiers de la communauté d'agglomération du Calaisis pris dans leur ensemble ou de celui de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale. Ce constat est d'autant plus intéressant pour le quartier de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale, intégré à un espace où le vieillissement est pourtant très prononcé. La population des quartiers de la communauté d'agglomération de Saint-Omer est également plus jeune que celle de l'ensemble des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais. En revanche, la population apparaît globalement plus âgée au sein des quartiers du bassin minier : c'est notamment le cas pour les quartiers des communautés d'agglomération de Béthune et d'Hénin-Carvin pris dans leur ensemble ou de celui de la communauté de communes d'Ostrevent. Le vieillissement est encore plus prononcé dans les quartiers de certaines communautés de communes comme celles du Sud Avesnois, de la Pévèle-Carembault et du pays de Mormal. Sur ces deux territoires, la population des quartiers prioritaires apparaît légèrement plus âgée que dans l'ensemble de ces deux EPCI.

### Une forte dépendance aux prestations sociales pour les allocataires Caf dans certains territoires

Au-delà des seuls revenus fiscaux, la structure des revenus des allocataires Caf apporte un éclairage complémentaire. Pour près de 47 % des allocataires Caf des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, le revenu est constitué à plus de 50 % des prestations sociales. Les disparités entre les territoires sont toutefois marquées (figure 20). Cette forte dépendance aux prestations sociales concerne moins de 40 % des allocataires Caf pour les quartiers de certains EPCI, comme ceux des deux communautés de communes de Mer et Terres d'Opale et de Pévèle-Carembault. En revanche, elle concerne globalement plus de la moitié des allocataires des quartiers d'autres territoires : communautés de communes du Sud Avesnois et du Caudrésis et du Catésis, communautés d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et du Calaisis.

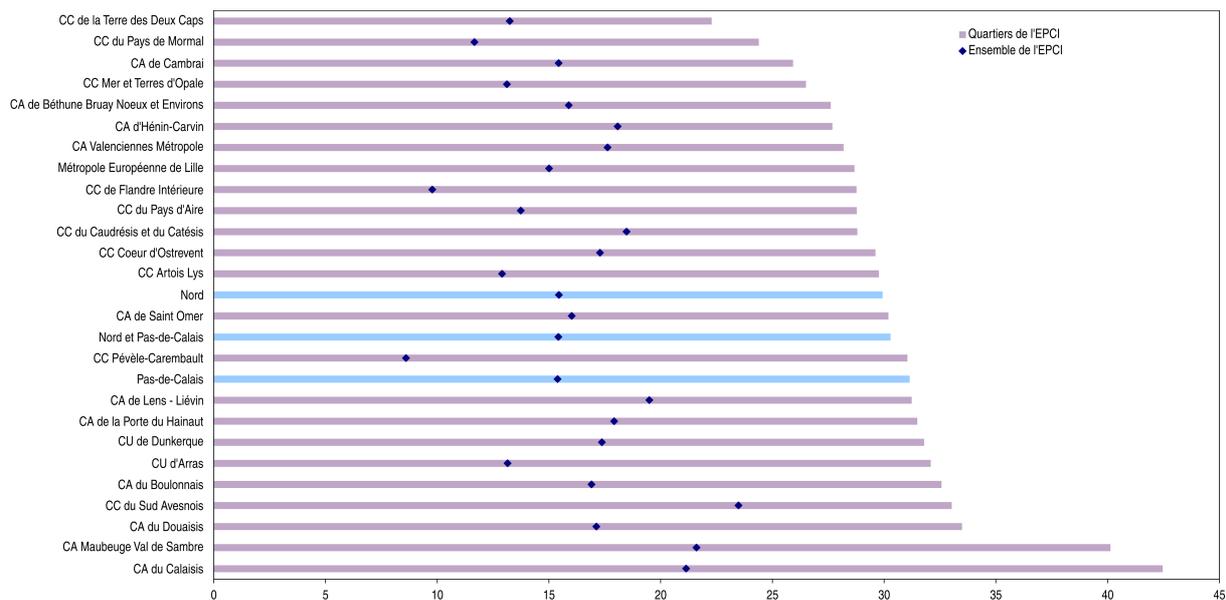
## 20 Allocataires Caf fortement dépendants des prestations sociales des EPCI et des quartiers prioritaires



Note : les données sur les allocataires Caf des quartiers prioritaires des communautés de communes Artois Lys et de Flandre intérieure sont manquantes en raison du secret statistique.

Source : Cnaf 2014.

## 21 Part de la population active au chômage des EPCI et des quartiers associés



Source : Insee, Recensement de la population 2010.

## Une part des actifs au chômage qui varie du simple au double

Globalement, près d'un tiers de la population active est au chômage. Cette part varie quasiment du simple au double d'un EPCI à l'autre (figure 21). S'il apparaît plus faible dans certains EPCI (quartiers de la communauté d'agglomération de Cambrai ou encore des communautés de communes de la Terre des deux caps et du Pays de Mormal), il est en revanche nettement plus important sur d'autres. C'est notamment le cas des quartiers des communautés d'agglomération du Calaisis et de Maubeuge Val de Sambre pris dans leur ensemble, où il dépasse 40 %. Sur les territoires de Pévèle-Carembault, de Flandre intérieure et d'Arras, le contraste est particulièrement marqué entre les habitants de l'EPCI et ceux des quartiers.

La proportion de chômeurs de longue durée est généralement élevée là où le chômage est lui-même prégnant. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, les quartiers, pris dans leur ensemble des communautés d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et du Boulonnais sont caractérisés par des proportions de chômeurs de longue durée comparables, alors que le chômage est nettement plus important dans les quartiers de Maubeuge. La part du chômage de longue durée est particulièrement élevée dans les quartiers de la communauté d'agglomération du Calaisis (près de 60 %). En revanche, elle apparaît globalement plus faible dans les quartiers de la communauté urbaine de Dunkerque ou dans ceux de certaines communautés de communes comme celles du Caudrésis-Catésis, du Pays de Mormal ou de Flandre intérieure.

De la même manière, la part des actifs en emploi sans diplôme varie considérablement : elle est globalement plus élevée dans les quartiers des communautés d'agglomération du Boulonnais (où elle atteint près de 28 %) et du Calaisis et dans celui de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale. Elle est par contre nettement plus faible à l'échelle des quartiers des communautés d'agglomération de Béthune, Saint-Omer et Cambrai, ce qui peut expliquer en partie une moindre importance du chômage dans ces territoires. Toutefois, le lien n'est pas systématique : la part des actifs en emploi sans diplôme est plus faible qu'en moyenne dans les quartiers de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre alors que la part des actifs au chômage y est très élevé, à l'inverse du quartier de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

## Une proportion variable d'habitants vivant dans une famille monoparentale

Si près de 20 % des habitants des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais vivent au sein d'une famille monoparentale, cette proportion diffère d'un EPCI à l'autre (figure 22). Pris dans leur ensemble, les quartiers de certains EPCI sont caractérisés par une part nettement plus faible, comme ceux de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale ou de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. À l'inverse, près d'un quart des habitants sont concernés à l'échelle globale des quartiers des communautés d'agglomération du Calaisis, de Saint-Omer et de Maubeuge Val de Sambre, ou encore de la communauté urbaine d'Arras.

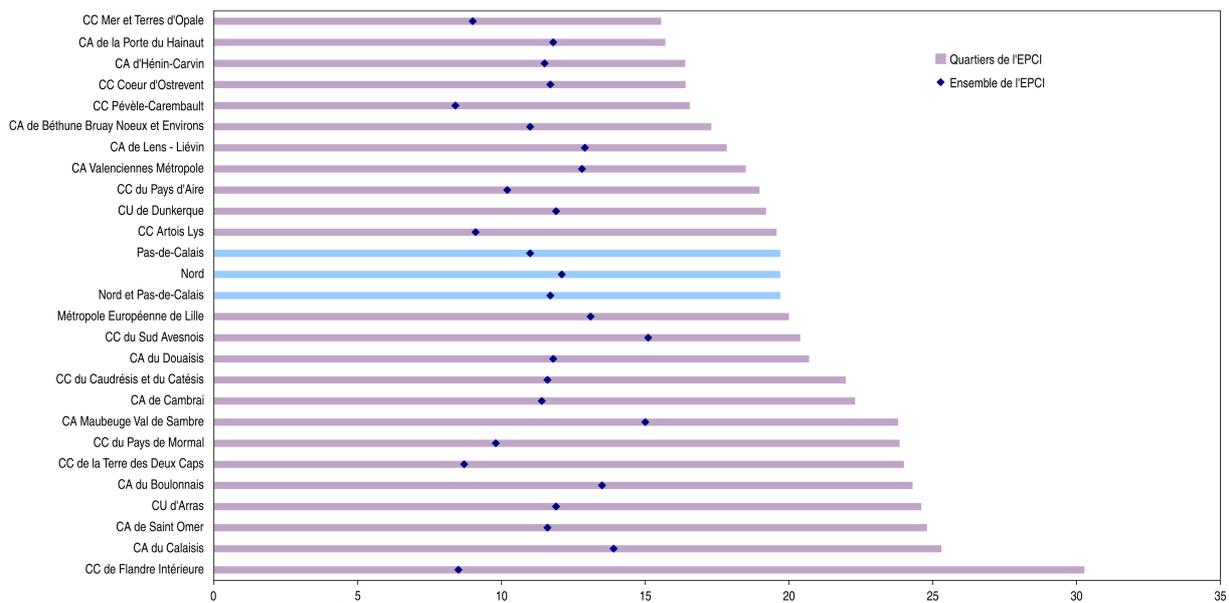
## Une proportion de locataires en logement social souvent très élevée

La proportion de locataires résidant en logement social, parmi les locataires, est généralement plus élevée là où l'offre locale de logement social est plus conséquente (figure 23). Globalement élevée dans l'ensemble des quartiers prioritaires, elle l'est davantage encore dans les quartiers de certains EPCI, en particulier ceux d'Arras et du littoral, de la communauté urbaine de Dunkerque à la communauté de communes Mer et Terres d'Opale. Elle apparaît en revanche plus faible dans une bonne partie du bassin minier.

## Une surreprésentation de la population étrangère hors Union européenne dans les quartiers de la Métropole lilloise et de l'Avesnois

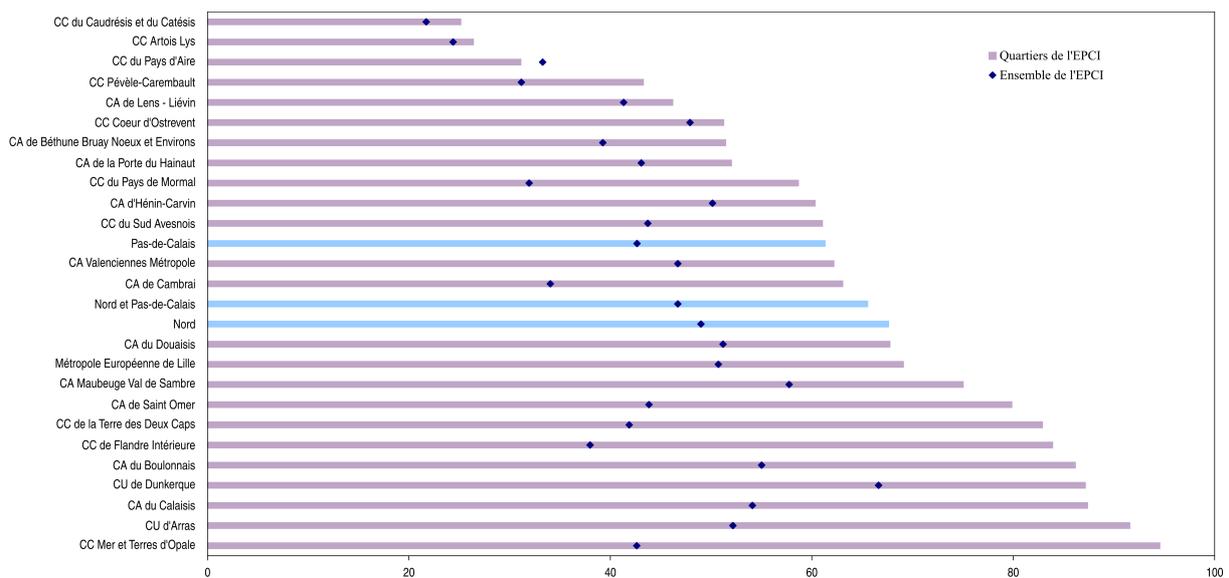
La part de la population étrangère provenant de l'extérieur de l'Union européenne est très variable : faible dans la plupart des cas, elle est en revanche beaucoup plus élevée dans certains quartiers de la Métropole Européenne de Lille ou de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et, avec une population moindre, dans la communauté de communes de Pévèle-Carembault.

## 22 Part de la population vivant dans une famille monoparentale des EPCI et des quartiers associés



Source : Insee, Recensement de la population 2010.

## 23 Part des locataires en logement social parmi les locataires des EPCI et des quartiers associés



Source : Insee, Recensement de la population 2010.

